

**DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BULLE**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 04 JUILLET 2024 A 20H00**

DATE DE LA CONVOCATION : 29 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre le quatre juillet à 20h00, le Conseil Municipal de BULLE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe ANDRE.

Présents : M. Christophe ANDRE, Maire
M. Cédric CHAMBELLAND, Adjoint
Mmes Sophie MOREL, Christelle PERRARD, Adjointes
Mme Elsa RIFFIOD, Conseillère Municipale
MM Maxime PONTARLIER, Loïc MULLER, Dylan GUITARD,
Pierre JEANNIN, Romain ANDRE, Conseillers Municipaux

Excusé :

Absent : Pierrick GARNIER

Procuration :

Secrétaire de séance : Sophie MOREL

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 30 MAI 2024
- 2) DELIBERATION DESIGNATION DU MEMBRE DELEQUE AGENT AU CNAS
- 3) DELIBERATION POUR LA LISTE SUR LE COMPTE 623
- 4) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU

POINT N°1.

-Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 30 mai 2024. Le compte rendu du 30 mai est adopté à l'unanimité.

POINT N°2. Action sociale du personnel territorial. Mr le maire informe le CM qu'il est nécessaire de procéder à la nomination au CNAS du délégué AGENT. Il propose de nommer Madame DUMONT Delphine.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°3. Sur demande du Service de Gestion Comptable de Pontarlier, Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit préciser le contenu du compte 623 « Publicité, Publication, Relations publiques ».

Il propose au conseil municipal de prendre en charge les dépenses suivantes sur ce compte :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, concerts, manifestations culturelles et touristiques et diverses prestations,
- feux d'artifices, animations, sonorisation, location de matériel (podiums, chapiteaux...)
- les frais de restaurations liés aux actions diverses,
- repas, voyages, cadeaux, sorties diverses et dépenses afférentes à la fête des mères et pour les aînés,
- repas et colis de fin d'année,

- cocktails, repas et vins d'honneur servis lors de réceptions officielles et inaugurations
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements (8 mai, 11 novembre et tous autres cérémonies officielles) et lors des mariages, pacs, décès, naissances, anniversaires de mariage, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestation,
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- les frais de repas au Sénat, l'Assemblée, le Congrès des Maires,
- les avis d'insertions en cas de décès,
- les frais d'annonces et de publicités ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- abonnement à PanneauPocket,
- conception et impression du bulletin municipal et autres impressions, les cartons d'invitation, les cartes de vœux, les catalogues,
- imprimés liés à l'état civil et à l'urbanisme,
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'inscrire dans ce compte 623 les dépenses énoncées ci-dessus.

Délibération : Le Conseil Municipal, des membres présents donne son accord à l'unanimité
Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°4. Mr le Maire présente au conseil Municipal le compte rendu financier des travaux de la réfection des chemins ruraux engagés depuis 2022.

TRAVAUX	COUT TTC	SUBVENTION ET RECUPERATION DE LA TVA	COUT RESIDUEL POUR LA COMMUNE
1^{er} TRANCHE	119 901 €	SUBV 90 680 €	
2^{ème} TRANCHE	96 000 €	TVA 49 584 €	
3^{ème} TRANCHE	146 820 €		
TOTAL	362 721 €	140 264 €	222 457 €

Mr le Maire rappelle que les investissements ont été réalisés sans avoir recours à l'emprunt et demande à l'usager de respecter les importants travaux réalisés par la société COLAS que la commune a bien voulu effectuer pour améliorer la voirie communale.

Présentation du coût des travaux de la vierge

RUSTHUL BETON	109.78 €
FER	73.15 €
NETTOYAGE DE LA VIERGE ET DU SOCLE	497.20 €
LES HEURES DE L'EMPLOYE 29 H 50 A 15 €	445.50 €
TOTAL DES TRAVAUX	1125.63 €

Site internet

Pour rappel, les communes de Boujailles, Courvières, Bannans, Bouverans et Bulle ont été informées de la résiliation effective par la CFD du contrat avec KOREDGE pour basculer sur Intramuros en 2024. Ces communes ayant depuis 2014 leur mini-site sur KOREDGE, il nous appartient de décider quelles suites nous souhaitons donner à notre site internet communal.

La CFD reviendra ensuite vers nous pour les modalités de contractualisation avec Intramuros. Les coûts seront notamment négociés compte-tenu de notre abonnement actuel à l'application.

L'ensemble des communes ayant au minimum l'application Intramuros, cela peut permettre de donner plus de visibilité et d'harmonisation à l'échelle intercommunale en rappelant aux habitants l'intérêt d'installer cette appli pour être bien informés. Nous devons faire part de notre intérêt ou non pour cette option.

Après discussions, le Conseil Municipal a décidé de retenir le projet Intramuros version premium pour un coût de 20 € HT par mois, soit un coût de 288 € TTC (216 € TTC cout de l'ancien site)

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Pour information :

Mr le Maire demande l'autorisation de l'établissement de deux devis

- Un pour l'installation d'un panneau électronique d'informations
- Un pour une sono extérieure

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique aura lieu le 5 septembre. La population sera invitée par une lettre info.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Président de séance

La Secrétaire